

## Le vendredi 5 juin 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de Messimy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOBICHON.

Date de convocation : 29 mai 2026

Date d'affichage : 29 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : Jean-Jacques BOBICHON ; Eliane LE GUILLOU ; Thierry GRANJON ; Pascale GUERIN ; Vincent DELGOVE ; Michel GAUJAC ; Dominique BADIN ; Brice MILLE ; Aurélie PINOT ; Aurélie DUSSOUILLEZ ; Julien JOUÉ ; Nathalie RULLIAT ; Emilie CREISSEN ; Romain PINOT ; Dominique DEFRETIN ; Michel GUERIN ; Anne CHANCROGNE ; Cyrille PARRET ; Sandie GUERARD ; Didier PETITJEAN ; Estelle ROMARY ; Pierre VILLE.

Absents représentés : Dominique DEBIESSE a donné pouvoir à Pascale GUERIN ; Anicet PAYS a donné pouvoir à Vincent DELGOVE ; Francis ZANOTTI a donné pouvoir à Thierry GRANJON ; Stéphanie LIMOSANI a donné pouvoir à Dominique BADIN ; Philippe REYMOND a donné pouvoir à Jean-Jacques BOBICHON.

Secrétaire de séance : Vincent DELGOVE

### DÉLIBÉRATION N°27-2026

#### **Objet : Approbation du Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025.**

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que compte tenu du succès de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), sa mise en œuvre est généralisée à toutes les entités publiques locales.

Le Compte Financier Unique remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Les conditions de réalisation de l'exercice budgétaire 2025 ont été présentées lors de la commission générale du 26 mai 2026.

Les résultats comptables de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont rappelées lors de la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Madame Eliane LE GUILLOU, doyen d'âge, est élue présidente de la séance du Conseil Municipal pour le vote de ce point.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,

Vu le compte Financier Unique 2025 de la commune,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 436 903.36€
Recettes	3 382 461.86€
Résultat de l'exercice	945 558.50€
Excédent/déficit antérieur reporté	0
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>945 558.50€</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 334 888.27€
Recettes	1 516 344.65€
Résultat de l'exercice	181 456.38€
Excédent/déficit antérieur reporté	5 154 332.99€
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>5 335 789.37€</b>

#### L'ENSEMBLE

Dépenses	3 771 791.63€
Recettes	4 898 806.51€
Excédent/déficit antérieur reporté	5 454 332.99€
<b>Résultat cumulé</b>	<b>6 281 347.87€</b>

**RESTES A REALISER**

Dépenses	656 217.39€
Recettes	321 722.01€
<b>Résultat des restes à réaliser</b>	- 344 495.38€

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le CFU 2025 tel que présenté :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- . **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025,
- . **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le CFU
- . **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme le 5 juin 2026.

Le secrétaire  
Vincent DELGOVE



Le Maire,  
Jean-Jacques BOBICHON



Affiché le  
Transmis en Préfecture le